

La Cour administrative d'appel de Bordeaux a confirmé l'annulation de la délibération du conseil municipal de [CAPBRETON](#) / **T** : 05.58.72.10.09 sur le projet de zone d'activité économique comprenant le centre [E.LECLERC](#) / **T** : 01.49.87.50.00 dans un secteur dunaire boisé. www.e-leclerc.com www.capbreton.fr